

dire tentative contre la liberté des électeurs ? Voilà, ce me semble, le seul point sur lequel devrait rouler la discussion ; car si ces gens n'ont rien fait d'illégal, pourquoi donc tout ce tapage à leur sujet ?

Mais, dit l'honorable député de Charlevoix, ces hommes ont été envoyés à la Baie St. Paul à la connaissance et avec la connivence d'un ministre de la Couronne. Ceci est nié formellement. Mais dans le cas où la chose serait vraie, où serait le crime ? Est-ce qu'un ministre ne peut agir en sa qualité privée ? Est-ce qu'il lui sera plus défendu qu'à un autre de prendre part aux délibérations d'un comité politique, comme simple citoyen ? Tout le monde sait, M. l'Orateur, qu'il existe dans tous les centres populeux du pays des comités d'organisation où l'on s'occupe de politique et d'élections ; si cela est un crime, c'est un crime commun aux deux partis. Il existe de ces comités à Québec aussi bien qu'à Montréal et dans les autres villes de la Confédération. C'est un fait admis.

Or, M. l'Orateur, l'honorable député de Charlevoix nierait-il qu'à l'élection précédente dans le même comté, il y a deux ans, l'ex-député, M. Tremblay, alors candidat pour la Chambre des Communes, a été brutalement assailli, sérieusement blessé et laissé inanimé dans une mare de sang, par une bande d'émeutiers appartenant au parti conservateur ? L'honorable député nierait-il qu'à la dernière élection même, des scènes de violence des plus sérieuses ont eu lieu sous ses propres yeux, sinon d'après ses ordres ? Nierait-il que le premier janvier dernier, notre candidat, M. Tremblay, n'a échappé que difficilement aux attaques meurtrières des partisans de l'honorable député ?

Et lorsque ces faits étaient à la connaissance du comité libéral de Québec, celui-ci n'était-il pas justifiable, présidé par un ministre de la Couronne ou non, de prendre les moyens légitimes de maintenir la paix, et de protéger la vie de son candidat ? Non-seulement c'était son droit, mais je prétends que c'était son devoir.

Mais quelques-uns des honorables messieurs des autres provinces, qui ne connaissent pas la position toute particulière des libéraux de Québec, s'étonneront peut-être de ce que nous n'ayons

pas demandé l'aide de la police provinciale aux autorités locales. Ah ! c'est que l'expérience nous a appris à connaître ce que nous pouvons attendre de l'esprit de justice de ceux qui sont à la tête des affaires dans la province de Québec. On pourra en juger lorsqu'on saura que deux des assommeurs qui ont failli assassiner M. Tremblay, comme je viens de le dire, sont sous caution depuis deux ans, et qu'on ne peut parvenir à leur faire leur procès, protégés qu'ils sont, je suppose, par de puissants intéressés. La chose paraît plus que probable, lorsque l'on sait que ces deux malfaiteurs figuraient parmi les principaux aides de camp du député de Charlevoix à la dernière élection. Ces deux individus sont libres, et le seront probablement toujours. L'honorable député a été longtemps solliciteur-général, et ce ne sont pas là les premiers criminels qu'il prend sous sa protection.

Mais, M. l'Orateur, ce n'est pas seulement à Charlevoix que l'on voit ces désordres et cette incompréhensible tolérance de nos autorités locales. A Lévis, pendant l'élection de l'été dernier, nous pouvions à peine mettre le pied dans la rue, sans courir le risque de se faire assommer avec des pierres. Les fenêtres de nos maisons de comités ont été mises en pièces, et plusieurs de nos amis ont failli perdre la vie dans des bagarres organisées. Nous avons demandé protection aux autorités de Québec ; et après plusieurs jours de sollicitations, de préliminaires, de formalités, je dirais même de cérémonies, nous avons obtenu, quoi ? Deux hommes de police pendant deux ou trois soirs, pour protéger la vie de trente et un mille individus !

Voilà l'espèce de justice et de protection que nous pouvons attendre du gouvernement de la province de Québec ! Que nous reste-t-il à faire ? Nous protéger nous-mêmes, M. l'Orateur ! Et je prétends que le comité libéral de Québec ne pouvait agir autrement qu'il n'a fait, surtout quand il connaissait les malheureux antécédents de l'homme à qui nous avions affaire.

Car, M. l'Orateur, l'honorable député de Charlevoix devrait être le dernier homme de cette Chambre à parler de violence et de fiers-à-bras dans les élections. Peu de gens de Québec n'ont